

# Structures pour personnes handicapées en Rhône-Alpes

financées par l'Assurance Maladie

Ratios et indicateurs  
de gestion comparatifs

Comptes administratifs

Exercice 2008



## SOMMAIRE

### PREAMBULE ET METHODOLOGIE

<b>1 REPARTITION DES DEPENSES ASSURANCE MALADIE EN RHONE ALPES SUR LE CHAMPS MEDICO SOCIAL HANDICAP</b>	<b>1</b>
<b>2 LES STRUCTURES POUR ADULTES HANDICAPES</b>	
21 Coûts régionaux annuels par catégorie d'établissement et type de déficience	2
22 Coûts par catégorie d'établissement (départements 2008, région2006, 2007 et 2008, France 2006 et 2007)	4
23 Répartition des coûts par type d'accueil et de population	6
24 Taux d'encadrement	12
<b>3 LES ETABLISSEMENTS POUR ENFANTS</b>	
31 Coûts régionaux annuels par catégorie d'établissement et type de déficience	14
32 Coûts par catégorie d'établissement (départements 2008, région2006, 2007 et 2008, France 2006 et 2007)	16
33 Répartition des coûts par type d'accueil et de population	18
34 Analyse du coût des transports	23
35 Taux d'encadrement	24
<b>4 LES SERVICES POUR ENFANTS</b>	
41 Coûts régionaux annuels par catégorie de service et type de déficience	30
42 Coûts par type de déficience (départements 2008, région2006, 2007 et 2008, France 2006 et 2007)	32
43 Répartition des coûts	33
44 Taux d'encadrement	38

## PREAMBULE

En 2008, l'Assurance Maladie a financé 700 millions d'euros au profit de 532 établissements et services de la région Rhône Alpes accueillant des enfants et adultes handicapés. Les données des 479 comptes administratifs transmis par les gestionnaires des structures ont été enregistrées dans l'application PRISMES (PRoduction d'Information Synthétisée MEDico Sociale) et ont permis de calculer les ratios présentés dans le présent document.

Comme les éditions précédentes, cette troisième publication vise à analyser le lien existant entre le degré de handicap et de dépendance des personnes handicapées et le coût annuel de leur prise en charge en institution. La présente étude constitue une photographie globale de la situation des structures pour chacun des départements Rhône-Alpins avec une mise en perspective des moyennes régionales et nationales. Elle permet un premier niveau d'analyse financière et doit contribuer à aider les décideurs dans leur choix en vue, notamment, de mieux situer les établissements à vocation comparable.

Cette publication est néanmoins la dernière réalisée par la CRAM, en effet, la loi « Hôpital, Patient, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009 confie dorénavant le suivi des établissements médico sociaux à la seule Agence Régionale de Santé.

Concernant plus particulièrement les résultats de l'étude 2009, l'exploitation des données des CA 2008 confirme les tendances observées sur les exercices 2006 et 2007, à savoir :

- Des coûts Rhône Alpes souvent très inférieurs au coût national correspondant, traduction d'inégalités historiques dans l'attribution des enveloppes de crédits limitatives
- Un coût à la place cohérent au regard du type de structure et de la lourdeur du handicap pris en charge,
- Un coût du semi internat nettement inférieur au coût des établissements pratiquant les deux modes d'accueil internat / semi internat,
- Des frais de transport qui varient fortement en fonction de la déficience prise en charge et des modalités d'accueil des personnes.

## METHODOLOGIE

Périmètre de l'étude : établissements et services financés par l'Assurance Maladie prenant en charge des enfants et adultes handicapés. Sont prises en compte les structures ayant fonctionné en année pleine, avec proratisation des places qui ont reçu un financement en cours d'année. Sont donc exclues les créations d'établissements en cours d'année. Concernant les CAMSP, l'ensemble des dépenses sont retenues, qu'elles soient financées par l'Assurance Maladie ou par le Conseil Général. S'agissant des FAM et des SAMSAH, seul le budget relatif aux soins est pris en compte.

Exercice budgétaire et documents budgétaires : les différents ratios sont issus des données saisies à partir des groupes de dépenses figurant sur les comptes administratifs 2008 transmis par les gestionnaires des structures.

### Indicateurs retenus :

- Taux d'occupation = nombre de journées réalisées x100 / nombre jours ouverture x lits financés
- Coût à la place = montant des charges classe 6/places installées (moyenne, mini, maxi)
- Coût à la journée = montant des charges classe 6/journées réalisées
- Pourcentage des charges d'exploitation courante sur total des charges classe 6
- Pourcentage des charges de personnel sur total des charges classe 6
- Coût des transports et déplacements = compte 62 / place financée
- Coût des dépenses de personnel = groupe II / place financée
- Taux d'encadrement = ETP (total, soignant, socio éducatif) / lit ou place financée

Les indicateurs sont présentés par département, par catégorie d'établissement, par type de déficience et par modalité d'accueil.

En vue de procéder à une comparaison avec les ratios nationaux, les tableaux pages 4, 12, 13, 16, 24 à 29, 32, 38 présentent les coûts selon une répartition des catégories de structures identique à la publication nationale de la CNAM. Les résultats 2006 et 2007 Rhône Alpes sont reportés pour mémoire.

Néanmoins, pour que ces ratios soient plus pertinents, ils ont été différenciés par type de déficience lorsque la structure prend en charge une seule catégorie de handicap ou qu'elle présente des budgets séparés par population. C'est ainsi que des indicateurs propres aux structures pour autistes ou aux personnes handicapées vieillissantes ont pu être extraits. A contrario, faute de budget identifiable, les données concernant les places en section spécialisée sont traitées dans la catégorie multi clientèle.

Dans l'objectif de disposer d'indicateurs spécifiques à l'externat, ont pu être isolées les structures n'accueillant pas d'enfants en internat. Mais, si les deux types de mode d'accueil co-existent au sein de l'établissement, faute de budget identifiable, les données sont traitées dans la catégorie mixte.

**Structures pour  
personnes handicapées  
en Rhône-Alpes**

*financées par  
l'Assurance Maladie*

**Ratios et indicateurs  
de gestion comparatifs**

**Comptes administratifs**

**Exercice 2008**

**Cram Rhône-Alpes  
Direction de l'Hospitalisation**

26, rue d'Aubigny - 69436 Lyon cedex 03

Tél. 0821 10 69 10 (0,09 € la minute)

site internet : [www.cramra.fr](http://www.cramra.fr)



**l'Assurance  
Maladie**